

Budget primitif 2019 – Budgets annexes des établissements départementaux à prix de journée globalisé dotés d'un budget annexe

I- La Pouponnière

La proposition de budget primitif pour l'exercice 2019 est :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 502 677	11 502 677
Section d'investissement	725 000	725 000

1. Dépenses d'exploitation

Les propositions d'inscriptions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 11,50 M€.

Les dépenses réelles représentent 10,81 M€ et sont constituées des dépenses de personnel (9,48 M€), des charges d'exploitation courante (0,90 M€) et des charges afférentes à la structure (0,44 M€).

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 0,69 M€ et sont constituées uniquement de la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 11,50 M€, dont 107 k€ d'excédent de la section d'exploitation reporté.

Elles se décomposent en 11 047 k€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 153 k€ de produits relatifs à l'exploitation et 196 k€ de produits financiers.

3. Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 725 k€, dont 720 k€ pour les immobilisations corporelles et 5 k€ pour les immobilisations financières (prêts sociaux).

4. Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes s'élèvent à un montant de 725 k€, dont 35 k€ de recettes réelles constituées essentiellement du fonds de compensation pour la TVA (30 k€).

Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements (690 k€).

5. Présentation synthétique de l'équilibre

De manière synthétique, le budget primitif 2019 de la Pouponnière se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	11 502 677	Dépenses	725 000
Recettes	11 502 677	Recettes	725 000

II- Le Centre Maternel

La proposition de budget primitif pour l'exercice 2019 est :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 720 080	3 720 080
Section d'investissement	335 000	335 000

1. Dépenses d'exploitation

Les propositions d'inscriptions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 3,70 M€. Les dépenses réelles représentent 3,40 M€ et sont constituées des dépenses de personnel (2,84 M€), des charges d'exploitation courante (0,39 M€) et des charges afférentes à la structure (0,17 M€). Les dépenses d'ordre s'élèvent à 0,32 M€ et sont constituées de la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 3,72 M€, dont 166 k€ d'excédent de la section d'exploitation reporté. Elles se décomposent en 3 450 k€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 74 k€ de produits relatifs à l'exploitation et 30 k€ de produits financiers.

3. Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 335 k€, dont 329 k€ relatifs aux immobilisations corporelles, 5 k€ pour les immobilisations financières (prêts sociaux), et 1 k€ de cautionnements.

4. Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes s'élèvent à un montant de 335 k€, dont 15 k€ de recettes réelles, constituées essentiellement du fonds de compensation pour la TVA (10 k€). Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements (320 k€).

5. Présentation synthétique de l'équilibre

De manière synthétique, le budget primitif 2019 du Centre Maternel se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	3 720 080	Dépenses	335 000
Recettes	3 720 080	Recettes	335 000

III- La Cité de l'Enfance

La proposition de budget primitif pour l'exercice 2019 est :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 413 747	7 413 747
Section d'investissement	650 000	650 000

1. Dépenses d'exploitation

Les propositions d'inscriptions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 7,41 M€. Les dépenses réelles représentent 6,78 M€ et sont constituées des dépenses de personnel (5,57 M€), des charges d'exploitation courante (0,76 M€) et des charges afférentes à la structure (0,46 M€). Les dépenses d'ordre s'élèvent à 0,63 M€ et sont constituées uniquement de la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 7,41 M€, dont ,3 M€ d'excédent de la section d'exploitation reporté. Elles se décomposent en 7 030 k€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 1 k€ de produits relatifs à l'exploitation et 43 k€ de produits financiers.

3. Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 650 k€, dont 10 k€ pour les immobilisations incorporelles (frais d'évaluation), 385 k€ pour les immobilisations corporelles, 247 k€ d'excédent prévisionnel d'investissement, 5 k€ d'immobilisations financières (prêts sociaux) et 3 k€ de reprise de subventions d'investissement.

4. Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes s'élèvent à un montant de 650 k€, dont 20 k€ de recettes réelles constituées essentiellement du fonds de compensation pour la TVA (15 k€). Les recettes d'ordre sont composées des dotations aux amortissements (630 k€).

5. Présentation synthétique de l'équilibre

De manière synthétique, le budget primitif 2019 de la Cité de l'Enfance se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	7 413 747	Dépenses	650 000
Recettes	7 413 747	Recettes	650 000